

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 08/11/2010 portant création de la mention Vélo tout terrain du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 13/11/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Vélo tout terrain est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance				
DEARA230268	Monsieur	AMIOT	Boris	11/11/1988	Nantes
DEARA230269	Monsieur	BADUEL	Clement	30/12/1993	Limoges
DEARA230270	Monsieur	BARBIER	Florent	21/09/2002	Ajaccio
DEARA230271	Monsieur	BONNARD	Baptiste	22/12/1998	Remiremont
DEARA230272	Monsieur	BOUVIER	Mathis	25/08/1994	Saint-Martin- d'Hères
DEARA230273	Monsieur	BUSTOS	Marcos	03/04/1984	Bariloche
DEARA230274	Monsieur	CHENEREAU	Bastien	19/07/1987	Saintes
DEARA230275	Monsieur	CUCHET	Martin	08/03/1971	Marseille
DEARA230276	Monsieur	DAUMAS	Théo	19/04/1996	Aix-en-Provence
DEARA230277	Monsieur	DIKOUME ALECHINSKY	Ulysse	30/01/1984	Paris 15e Arrondissement
DEARA230278	Monsieur	FAVRE	Thomas	20/05/2001	Ambilly
DEARA230279	Monsieur	GIRAUD PONTIER	Dylan	17/01/1995	Pertuis
DEARA230280	Monsieur	GONSOLIN	Bastien	04/06/1998	Gap
DEARA230281	Monsieur	KISTON	Kevin	04/10/1993	Manosque

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

DEARA230282	Monsieur	MILLON	Maxence	07/10/1992	Gap
DEARA230283	Monsieur	MONPERT	Cedric	20/07/1992	Orange
DEARA230284	Monsieur	OLLIVIER	Gwenlann	29/11/2003	Quimperlé
DEARA230285	Monsieur	SALVAT	Thomas	09/07/1996	Thonon-les-Bains
DEARA230286	Monsieur	SIRIEIX	Florian	09/10/2003	Tulle
DEARA230287	Monsieur	SPIELMANN	Lucas	30/04/1999	Lyon
DEARA230288	Monsieur	VIBERT	Benjamin	27/01/1981	Lyon

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 14/11/2023

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Benjamin FEUTRIER